

Avis d'approbation du Règlement

Vous pourriez avoir droit à une indemnisation. Veuillez lire cet Avis attentivement.

Avez-vous fréquenté un Établissement de garde en milieu fermé ou un Centre d'éducation surveillée pour jeunes entre le 1er mai 1973 et le 28 juin 1989 ?

Date limite de réclamation du 9 octobre 2023

Vous devez remplir et soumettre un Formulaire de Réclamation avant le 9 octobre 2023. Vous ne pouvez pas faire de Réclamation après cette date, et vous ne pourrez pas participer au Règlement.

Le formulaire de réclamation et les documents de la cour sont disponibles dans la langue de votre choix :

Français: <https://www.nfldsexabuseclassaction.ca/notice-fr>

Inuktitut: <https://www.nfldsexabuseclassaction.ca/notice-iu>

Innu-aimun: <https://www.nfldsexabuseclassaction.ca/notice-ia>

English: <https://www.nfldsexabuseclassaction.ca/notice>

La Cour Suprême de Terre-Neuve-et-Labrador (la « Cour ») a approuvé le présent avis. Il ne s'agit pas d'une sollicitation de la part d'un avocat.

La Cour Suprême de Terre-Neuve-et-Labrador a approuvé une Entente de Règlement entre la province de Terre-Neuve-et-Labrador et des personnes qui ont été victimes d'abus sexuels alors qu'elles fréquentaient un établissement de garde en milieu fermé ou un centre d'éducation surveillée pour jeunes entre le 1er mai 1973 et le 28 juin 1989.

Qui est inclus ?

Le Groupe comprend les personnes qui ont été victimes d'abus sexuels alors qu'elles résidaient ou fréquentaient un établissement de garde en milieu fermé ou un centre d'éducation surveillée pour jeunes de Terre-Neuve-et-Labrador entre le 1er mai 1973 et le 28 juin 1989. Les établissements visés par ce recours collectif sont les suivants :

- le Whitbourne Training School (centre d'éducation surveillée de Whitbourne), également connu sous les noms de Whitbourne Youth Centre, Boys' Home, Boys' Home and Training School et Whitbourne School for Boys à différentes époques, situé à Whitbourne;
- le Pleasantville Training School (centre d'éducation surveillée de Pleasantville), également connu sous les noms de Girl's Home, Girls' Home and Training School et Pleasantville School for Girls à différentes époques, situé à Torbay et à St. John's;
- le St. John's Youth Centre (centre pour jeunes de St. John's).

Le Groupe ne comprend pas les personnes décédées avant le 10 mars 2022, les personnes qui ont déjà intenté un procès et reçu une indemnisation, les personnes qui ont choisi de se retirer du recours collectif et les personnes qui ne résident pas normalement à Terre-Neuve-et-Labrador et

qui n'ont pas choisi de participer au recours collectif.

Les abus sexuels peuvent inclure :

- des agressions sexuelles commises par le personnel, les bénévoles et les autres résidents ;
- des volées de coups au cours desquelles le jeune était nu ou partiellement nu ;
- la détention alors que le jeune était nu ou partiellement nu ;
- un langage sexuellement désobligeant.

Que prévoit le règlement ?

La province versera 12 500 000 \$ dans un Fonds de Règlement afin d'indemniser les Membres du Groupe, payer les honoraires et les débours des Avocats du Groupe, et couvrir les frais d'administration du règlement. Le Fonds de Règlement sera divisé entre les Membres du Groupe, sous réserve d'un plafond de 500 000 \$ pour toute réclamation d'un Membre du Groupe. Par ailleurs, la province versera jusqu'à 250 000 \$ afin de diffuser l'Avis de Règlement et 30 000 \$ d'honoraires pour les Représentants des Demandeurs.

Comment puis-je présenter une demande d'indemnisation ?

Si vous pensez avoir droit à une indemnisation, vous devez contacter l'Administrateur des Réclamations par téléphone sans frais au 1 877 400 1211, par écrit à claims@trilogyclassactions.ca ou consultez le site Web <http://www.NFLDsexabuseclassaction.ca>.

Vous devrez attester, sous peine de parjure, que vous avez été victime d'abus sexuels au cours de la Période visée par le Recours lorsque vous fréquentiez l'un des établissements inclus.

Pour plus d'informations, consultez le site <http://www.NFLDsexabuseclassaction.ca> ou par téléphone au 1 877 400 1211 (sans frais).

Vous pouvez également écrire à l'Administrateur des Réclamations à cette adresse :

Trilogy Class Action Services,
Newfoundland and Labrador Sexual Abuse Class Action,
117 Queen Street, P.O. Box 1000,
Niagara-on-the-Lake, ON,
L0S 1J0